

réel et les environs s'est élevé dans un an au chiffre effrayant de sept millions de piastres.

La ville en est-elle plus florissante, son état matériel s'est-il amélioré, sa vie intellectuelle s'est-elle développée ? Bien au contraire ; les résultats ont été : remplir les prisons, les hôpitaux, les hospices d'aliénés, peupler les cimetières, introduire des germes de dégénérescence dans une multitude de familles, réduire à la misère, à la démoralisation un grand nombre de malheureux, tendre à l'affaiblissement de la race.

N'est-ce pas un péril social, et un péril social effrayant, ce vice qui produit des résultats si terribles.

En face de ce mal on a dû chercher un remède ; on s'en préoccupe partout ; et l'autorité s'est empressée d'user des moyens à sa disposition.

On a taxé les liquides spiritueux ; nulle autre marchandise ne supporte des taxes aussi fortes. Ce moyen, on l'espérait, devait enrayer le mal, et cependant le mal grandit, grandit sans cesse. On a fait des lois de répression sévères et qu'on applique avec sévérité. Quels ont été les résultats ? Les débits de boissons sont-ils moins nombreux, sont-ils moins fréquents ? Loin de là, car dans notre ville, il est affligeant de le signaler, après l'épidémie de l'année dernière, la consommation a augmenté d'un quart.

Le prédicateur fait ensuite connaître la consommation par tête dans les divers pays d'Europe, aux Etats-Unis, puis il ajoute :

Dans la province de Québec toute, entière la consommation est d'un gallon et demi par tête ; dans Montréal et ses environs, de près de quatre gallons par tête.

Donc, on le voit, les tarifs les plus forts sont insuffisants ; les lois répressives sont insuffisantes, à qui alors la Patrie et la Religion vont-elles s'adresser ?

Aux sociétés de tempérance, à leurs membres qui sont les défenseurs de ce qui est le plus cher aux Canadiens : la Patrie et la Religion ; qui sont leur ressource, leurs auxiliaires. La Patrie et la Religion considèrent les sociétés de tempérance comme le remède le plus salutaire et le plus honorable. C'est en même temps le plus digne de la foi du chrétien, puisque l'Eglise bénit les sociétés de tempérance, qu'elle bénit leurs étendards, que le Souverain Pontife, l'illustre Léon XIII, étend sur elles sa protection et les a favorisées de nombreuses indulgences.

Pour que les sociétés de tempérance accomplissent tout le bien qu'elles doivent faire ; pour qu'elles soient le remède contre ce vice affreux de l'intempérance, les membres doivent rester fidèles à leur serment, être dévoués à leur société, et se montrer convaincus.

Après ce sermon dont nous n'avons pu donner qu'un informe canevas, Mgr l'archevêque de Montréal donna le salut du très Saint Sacrement. Puis sa Grandeur bénit la bannière de la Société de tempérance de Notre-Dame.